

Fiche de données de sécurité	page 1/7
selon 1907QWCE, Article 31	Révision nr :3
RESERNET ADDITIF POUR FIOUL CHAUFFAGE code 904727	Date : 11/01/2013
	Remplace la fiche : 0/0/0

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit:

RESERNET ADDITIF POUR FIOUL CHAUFFAGE

· Code du produit:

904727

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Aucune utilisation déconseillée identifiée

· Emploi de la substance / de la préparation :

Additif

Pour plus amples renseignements, consulter la fiche technique

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur:

ISOTHERM
590 rue P.A. ROIRET
69290 CRAPONNE
Tel: 0 820 209 400
Fax: 0 820 209 089
Voir producteur.

Identification de la société :

Courriel de la personne en charge de la Fiche de Données de Sécurité :

lbeauvais@isotherm.tm.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

ORFILA (INRS) : 33 (0)1.45.42.59.59

2 Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE

Xn; Nocif

R20/21-65

Nocif par inhalation et par contact avec la peau. Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

N; Dangereux: pour l'environnement

R51/53

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R66

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version en cours.

Système de classification

La classification correspond aux listes CE actuelles et est complétée par des informations tirées de publications spécialisées et des informations transmises par les fournisseurs.

Éléments d'étiquetage

Marquage selon les directives CEE :

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits pétroliers ou chimiques.

Le produit a été classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne / la Réglementation sur les Produits dangereux.

Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :



Xn Nocif

N Dangereux pour l'environnement

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités

Phrases R :

20/21

Nocif par inhalation et par contact et avec la peau.

51/53

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

65

Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion

66

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Phrases S :

15

Conserver à l'écart de la chaleur

23

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols

24

Éviter le contact avec la peau

Fiche de données de sécurité	page 2/7
selon 1907QWCE, Article 31	Révision nr :3
RESERNET ADDITIF POUR FIOUL CHAUFFAGE	Date : 11/01/2013
code 904727	Remplace la fiche : 0/0/0

37/39 Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage
 60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux
 62 En cas d'ingestion, ne pas faire vomir.
 Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette

Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

3 Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique : Mélanges

Description : Mélange des substances mentionnées ci-après avec des additifs non dangereux

Composants dangereux:		
CAS : 64 74 2-55-8 EINECS 265-158-7	Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités Xn R65 R66	50-99%
CAS : 27247-96-7 EINECS 248-263-6	2-éthylhexyl nitrate Xn R20/21; N R51/53 R44	20-25%
CAS : 40027-38-1 EINECS 254-754-2	Oléyl propylène diamine dioléate C R34; Xn R22; N R50	1-2,4%
CAS : 64742-94-5 EINECS 265-198-5	Solvant naphtha aromatique lourd (pétrole) Xn R65; N R51/53 R66-67	1-2,4%
CAS : 91-20-3 EINECS 202-049-2	naphtalène Xn R22-40; N R50/53 Carc. Cat. 3	0,1-1%
CAS : 95+63+6 EINECS 202-436-9	1,2,4-triméthylbenzène Xn R20; Xi R36/37/38; N R51/53 R10	0,1-1%

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16

4 Premiers secours

DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS

- Remarques générales :

En cas de doute, ou si les symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.
 Ne Jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.
 Changer les vêtements et les chaussures souillés par le produit
 Ne jamais mettre en poche de chiffon contaminés par le produit

- Après inhalation:

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

-Après contact avec la peau :

Laver abondamment avec de l'eau et du savon.
 En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux :

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières
 Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion :

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Indications destinées au médecin :

Traiter symptomatiquement

Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons.

Fiche de données de sécurité	page 3/7
selon 1907QWCE, Article 31	Révision nr :3
RESERNET ADDITIF POUR FIOUL CHAUFFAGE code 904727	Date : 11/01/2013
	Remplace la fiche : 0/0/0

5 Mesures de lutte contre l'incendie

MOYENS D'EXTINCTION

Moyens d'extinction :

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec l'eau pulvérisées ou de la mousse résistant à l'alcool. Adapter les mesures d'extinction de l'incendie à l'environnement.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :

Jet d'eau à grand débit

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie

CONSEILS AUX POMPIERS

Équipement spécial de sécurité :

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie

Lors de l'extinction, utiliser un appareil respiratoire indépendant de l'air environnement

Autres indications

Empêcher les effluents de la lutte contre l'incendie de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Les déversements de produit peuvent rendre les surfaces glissantes

Éviter l'inhalation des vapeurs/aérosols

Assurer une bonne ventilation

Porter un équipement de sécurité. Éloigner les personnes non protégées

Précautions pour la protection de l'environnement :

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple : par endiguement ou par barrage anti-pollution).

Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Éliminer la matière collectée conformément au règlement.

Référence à d'autres section :

Éliminer toutes les sources d'inflammation.

7 Manipulation et stockage

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

Respecter les consignes de stockage et de manipulation des liquides inflammables.

MANIPULATION :

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Pendant le travail ne manger, ni boire, ni fumer.

Respecter les règles générales sur le travail avec des huiles minérales et des produits chimiques.

Éviter tout contact prolongé et intensif avec la peau.

Préventions des incendies et des explosions:

Ne pas chauffer à une température supérieure au point éclair.

Tenir à l'abri de la chaleur.

Éviter toute accumulation d'électricité statique. Ne pas fumer.

CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS

. Stockage :

- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Conservé de préférence dans l'emballage d'origine, dans le cas, contraire, reporter toutes les indications de étiquette réglementaire sur le nouvel emballage.

. Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec les produits alimentaires.

. Autres indications sur les conditions de stockage:

Garder les emballages hermétiquement fermés.

Stocké dans des locaux frais, secs et bien ventilé

- Utilisation (s) finale (s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Fiche de données de sécurité	page 4/7
selon 1907QWCE, Article 31	Révision nr :3
RESERNET ADDITIF POUR FIOUL CHAUFFAGE	Date : 11/01/2013
code 904727	Remplace la fiche : 0/0/0

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

- Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :	
91-20-3 naphthalène	
VME (France)	50 mg/m ³ · 10 ppm C3
IOELV (EU)	30 mg/m ³ , 10 ppm
95i-e3-6 1,2,4-triméthylbenzène	
VME (France)	Valeur à court terme: 250 mg/m ³ , 50 ppm Valeur à court terme: 100 mg/m ³ , 20 ppm
IOELV (EU)	100 mg/m ³ , 20 ppm

Remarques supplémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration

- Contrôle de l'exposition

· Équipement de protection individuel:

- Mesure générales de protection et d'hygiène

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits pétroliers ou chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Ne pas inhaler les gaz, vapeurs et aérosols.

Éviter tout contact prolongé et intensif avec la peau-

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas introduire de chiffons imbibés de produit dans les poches du pantalon.

Le choix et l'utilisation des Équipements Protection Individuels (EPI) dépendent du danger du produit, du lieu de travail et des conditions d'utilisation.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié si la ventilation est insuffisante.

- Protection des mains:



Gants de protection

CEN EN 374

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit/ à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de préparation, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et d respecter.

- Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés

Gants en néoprène

Caoutchouc nitrile - NBR

Protection des yeux :



Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

CEN EN 166

- Protection du corps:

Vêtement de travail appropriés.

Fiche de données de sécurité	page 5/7
selon 1907QWCE, Article 31	Révision nr :3
RESERNET ADDITIF POUR FIOUL CHAUFFAGE code 904727	Date : 11/01/2013
	Remplace la fiche : 0/0/0

9 Propriétés physiques et chimiques

- Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales

- Aspect:

Forme:	Liquide
Couleur:	Rouge
Odeur:	Caractéristique

Changement d'état

Point d'ébullition : non applicable

Point d'éclair : 82°C

Auto-inflammation : Le produit ne s'enflamme pas spontanément

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif

Densité à 20°C : 0,864 g/cm³

Solubilité dans/miscibilité

avec l'eau : Pas ou peu miscible

Autres informations : Les caractéristiques sont données à titre indicatif. Pour une information plus détaillée, consulter la fiche technique

10 Stabilité et réactivité

RÉACTIVITÉ

- Stabilité chimique

- Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

Conserver à l'écart de toute source d'inflammation.

- Possibilité de réactions dangereuses

Aucune action dangereuse connue

- Conditions à éviter :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Matières incompatibles:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Produits de décomposition dangereux :

Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

- Toxicité aiguë:

- Effet primaire d'irritation:

de la peau:	Pas d'effet d'irritation.
des yeux:	Pas d'effet d'irritation.
Sensibilisation:	Aucun effet de sensibilisation connu.

- Indications toxicologiques complémentaires

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Nocif

12 Informations écologiques

- Toxicité

Toxicité aquatique:	Pas d'autres informations importantes disponibles
Persistance et dégradabilité	Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Comportement dans les compartiments de l'environnement:

Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible
Mobilité dans le sol	Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Effets écotoxiques:

Remarque:	Nocif pour les poissons.
Comportement dans les stations d'épuration:	Le produit flotte à la surface de l'eau.

Autres indications écologiques

. Indications générale

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Toxique pour les organismes aquatiques.

Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Fiche de données de sécurité	page 6/7
selon 1907QWCE, Article 31	Révision nr :3
RESERNET ADDITIF POUR FIOUL CHAUFFAGE code 904727	Date : 11/01/2013
	Remplace la fiche : 0/0/0

Résultats des évaluations PBT et vFvB

PBT:	Non applicable.
vPvB:	Non applicable.
Autres effets néfaste	Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination
Méthode de traitement des déchets
Recommandation

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagère
 Ne pas laisser pénétrer dans les égouts
 Respecter les prescriptions d'interdiction de mélanges lors du stockage de produits pétroliers usés
 Après utilisation, le produit usé ne doit être confié qu'à des collecteurs autorisés par les pouvoirs publics.

Catalogue européen des déchets

Vérifier dans votre entreprise le numéro de code de déchets en fonction du domaine d'utilisation.
 L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de dispositions législatives réglementaires et administratives spécifiques, communautaires, nationales ou locales, relatives à l'élimination, le concernant.

Emballages non nettoyés :
Recommandation

Évacuation conformément aux prescriptions légales .
 Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération EWC 15 01.

14 Informations relatives au transport
No ONU

ADR, IMDG, IATA UN3082

Nom d'expédition des Nations unies

ADR 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
 (2-éthylhexyl nitrate, Dérivés d'alkyldiamines)

IMDG ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N N.O.S. (2-ethylhexy nitrate, alkyldiamine derivatives) MARINE POLLUTANT

IATA ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (2-ethylhexyl nitrate, Alkyldiamine derivatives)

Classe(s) de danger pour le transport
ADR

Classe 9 Matières et objet dangereux divers
 Etiquette 9

IMDG, IATA

Class 9 Miscellaneous dangerous substances and articles
 Label 9

Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA III

Dangers pour l'environnement

Le produit contient des matières dangereuses pour l'environnement : Dérivés d'alkyldiamines
 Marine Pollutant: Signe conventionnel (poisson et arbre)
 Marquage spécial (ADR) : Signe conventionnel (poisson et arbre)
 Marquage spécial (IATA) : Signe conventionnel (poisson et arbre)

Précautions particulières à
prendre par l'utilisateur

Attention Matières et objets dangereux divers
 Indice Kemler 90
 No EMS F-A,S-F
 Segregation groups Alkalis

Transport en vrac conformément

à l'annexe II ;de la convention
 Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable

Indications complémentaires

de transport Non classé dangereux d'après les dispositions ci-dessus

ADR

Quantités limitées (LQ) 5L

Fiche de données de sécurité	page 7/7
selon 1907/QWCE, Article 31	Révision nr :3
RESERNET ADDITIF POUR FIOUL CHAUFFAGE	Date : 11/01/2013
code 904727	Remplace la fiche : 0/0/0

15 Informations réglementaires

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) 1907/2006 modifié par le règlement (CE) 453/2010

Directive 67/548/CEE

Directive 1999/45/CE

Règlement (CE) 1272/2008

Prescriptions nationales

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel il est destiné

Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57 néant

Évaluation de la sécurité chimique : une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur du produit de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité et de remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit dangereux. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit, qu'il connaît.

Phrases importantes

R10	Inflammable
R20	Nocif par inhalation
R20/21	Nocif par inhalation et par contact avec la peau
R22	Nocif en cas d'ingestion
R34	Provoque des brûlures
R36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau
R40	Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes
R44	Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R51/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R65	Nocif peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

Service établissant la fiche technique : Département Sécurité Produit.